



## Douane : Le Ministre esquisse de nouvelles propositions

### Les lignes bougent enfin !

Suite à la mobilisation massive des personnels douaniers depuis 18 mois, et tout particulièrement le 20 mars dernier, pour dénoncer le Plan Stratégique Douane 2018 (PSD 2018), et conformément à son engagement pris au dernier Comité Technique Ministériel du 30 avril, Monsieur Sapin, Ministre des Finances et des Comptes Publics a réuni les fédérations ministérielles et les syndicats des douanes, en présence de la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects, ce jour.

Le Ministre a dans son discours introductif fait les annonces suivantes :

**Emplois** : « la réduction d'effectif sera significativement inférieure au schéma interministériel de -2%, appliqué jusqu'à présent ».

A la demande de FO, il a précisé que cette annonce serait valable pour les 3 années à venir (2015-2017) et a même été jusqu'à déclarer que l'administration des douanes était « prioritaire » dans le dispositif de l'État.

**Organisation** : il a déclaré vouloir assouplir le PSD et en conséquence « réduire la portée des mesures 14 et 22 du PSD 2018 ».

L'annonce a été officialisée que « les POC, PAE, SRE, SRA, CROC resteraient au niveau régional ».

Il a confirmé la création d'un Service Grands Comptes, du SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage), et des Centres Opérationnelles Terrestres (COT).

**Impact sur les personnels** : Il a déclaré vouloir « limiter les mobilités géographiques induites par le PSD » pour les agents, qu'il dénombre au final à 800 sur 4 ans.

#### Garanties spécifiques :

##### 1. Règles de gestion propres à la Douane :

- Confirmation du délai de 2 ans, entre la décision de fermeture d'un service et son effectivité.
- Priorité absolue de mutations au sein de la DI et/ou de la DR limitrophe.

##### 2. Nouvelles garanties :

- Application des mesures liées aux mobilités inter directionnelles : le reclassement sera automatique dans une direction de Bercy, quand plus aucun service douanier n'existera dans le département.
- Un complément indemnitaire de restructuration sera octroyé (en fonction de l'éloignement kilométrique), pouvant aller jusqu'à doubler l'actuelle prime de restructuration (actuellement fixée à 15 000€).

Ces nouvelles garanties seront négociées et devront se conclure par un accord majoritaire.

**Méthode** : Le Ministre a proposé deux réunions d'ici fin juillet, l'une portant sur les conséquences des évolutions apportées au PSD et la deuxième sur l' « accompagnement social »

***La délégation Force Ouvrière a pris acte que, contrairement à ce qu'affirme depuis 18 mois, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, le PSD est amendable.***

***Les ouvertures et annonces ministérielles sont le fruit du combat syndical exemplaire mené par les agents, même si des mesures du PSD demeurent d'actualité.***

***Toutefois, de nombreuses annonces méritent des précisions et éclaircissements, qui ne peuvent se limiter à deux réunions « techniques » avant fin juillet.***

***Pour FO, il est impératif qu'au-delà d'une réunion de méthode, début juillet (annoncé en fin de séance par le Ministre), ce dernier s'engage plus précisément sur la question de l'emploi.***

***FO participera activement à toutes les réunions à venir, qui se tiendront sous la seule présidence du Secrétariat Général de Bercy, comme l'a demandé l'intersyndicale des douanes.***

Paris, le 16 Juin 2014